

CONGRES de l'ASCA

Dímanche 10 octobre 2021

Mulhouse, le 1er septembre 2021

Mesdames, Messieurs,

L'Association des Sociétés Chorales d'Alsace organise son congrès annuel

DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021 à partir de 8 heures Maison du Kleebach – 5, route du Kleebach - 68140 Munster

D'ores et déjà, nous formons l'espoir que ce congrès obtienne un franc succès grâce à votre présence.

Pour l'instant, suite aux conditions sanitaires dues à la Covid-19, une seule personne par chorale pourra assister à l'assemblée générale ainsi qu'au repas. Les membres du comité ne sont pas comptés en tant que représentant de leur chorale.

Le Kleebach nous invite à respecter scrupuleusement les consignes :

- <u>Pass sanitaire obligatoire, distanciation et port du masque dès l'entrée au Kleebach et pendant la réunion</u>

Vous trouverez ci-inclus l'ordre du jour ainsi qu'un talon-réponse de participation que vous enverrez pour le

## 03 octobre 2021

- soit par mail à rene.sutter@wanadoo.fr

Afin d'étoffer le bureau de l'ASCA, nous serions heureux d'accueillir :

- deux ou trois personnes du Bas-Rhin
- deux personnes pour suppléer nos réviseurs aux comptes

Si vous êtes intéressés par l'un ou l'autre poste, vous pouvez adresser un courriel à notre président rene.sutter@wanadoo.fr au plus tard pour le 03 octobre 2021.

Compte-tenu des conditions sanitaires en vigueur cette année, il n'y aura ni invité, ni concert après le repas.

Le comité et la commission de musique, passionnés comme vous de chant choral, se réjouissent de vous accueillir.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos musicales salutations.

René SUTTER, président

**PS**: Vos éventuels vœux ou motions sont à envoyer à René Sutter au plus tard pour le 03 octobre 2021. <u>L'ordre du jour et le compte-rendu de l'AG 2020 vous parviendront prochainement.</u>

Site ASCA: <u>www.asca-chorales-alsace.com</u>

## TALON-REPONSE à envoyer pour le 3 octobre 2021 à l'adresse du président par courrier ou mail

## René Sutter 22 rue Michelet 68220 Attenschwiller

rene.sutter@wanadoo.fr

CHORALE	
N° de tél	Adresse courriel
à l'assemblée générale uniquement	Participation location Kleebach 10 €
A l'assemblée générale + repas	Participation aux frais de la journée (AG + repas) 25 €
<u>Règlement soit</u> :	
- par chèque bancaire à l'ordre	de : "Association des sociétés chorales d'Alsace" 🗆
IBAN : FR76 1027 8030 0000 01	M MULHOUSE EUROPE   60 0854 026, BIC : CMCIFR2A aviser par mail notre trésorier roland.kuster@free.fr